



Traité Maasserot

Michna 7 - Chapitre 3

הַצְּרִיפִין וְהַבְּרָגִין וְהָאֶלְקָטִיּוֹת, פְּטוּרִין.
סֵכֶת גְּנוּסָר, אֲף עַל פִּי שֵׁשׁ בָּהּ רַחִים וְתִרְנַגּוּלִים, פְּטוּרָה.
סֵכֶת הַיּוֹצְרִים,
הַפְּנִימִית חִיבָת,
וְהַחִיצוֹנָה פְּטוּרָה.
רַבִּי יוֹסִי אָמַר:
כָּל שְׂאִינָה דִּירַת הַחֲמָה וְדִירַת הַגְּשָׁמִים, פְּטוּרָה.
סֵכֶת הַחֶג בְּחֶג,
רַבִּי יְהוּדָה מְחִיב,
וְחֲכָמִים פּוֹטְרִין:

Les huttes, les cabanes de garde et les tonnelles sont quittes. Les cabanes de Guenossar, bien qu'il y ait des meules et des volailles, sont quittes. La cabanes des potiers : l'intérieur est soumis aux dîmes, l'extérieur en est exempt. Rabbi Yossé dit : toit ce qui n'est pas résidence d'été et d'hiver est exempt. La cabane de Soukot à Soukot : Rabbi Yehouda dit qu'elle y est soumise et les Sages disent qu'elle en est exempte.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions